

Logo ANCCLI

Dossier de Presse
2014

**Depuis 2000, l'ANCCLI¹
informe le grand public
et développe l'expertise citoyenne
sur les activités nucléaires**

Contacts Presse

Nathalie LECLERC, CASSIOPÉE
Tél. : 01 42 66 21 27
Mobile : 06 72 96 54 45
nleclerc@cassiopee-rp.com

Yves LHEUREUX, ANCCLI
Mobile : 06 60 18 57 92
yveslheureux@me.com
www.anccli.fr

¹ Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information

Sommaire

« En matière nucléaire, la vigilance de la société civile est une nécessité » p. 3

L'ANCCLI : une association nationale composée de 37 Commissions Locales d'Information (CLI) p. 4

Informer le grand public et développer l'expertise citoyenne sur les activités nucléaires p. 5

Les CLI et l'ANCCLI en chiffres p. 6

L'ANCCLI et l'Europe p. 7

Organigramme p. 8

Le nucléaire en France p. 9

« En matière nucléaire, la vigilance de la société civile est une nécessité »



« L'accident de Fukushima a démontré qu'une véritable veille citoyenne était indispensable, même dans les pays démocratiques où règne l'excellence technologique.

Dans le contexte de la gouvernance des activités nucléaires, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la gestion des déchets nucléaires, **la vigilance de la société civile est, en effet, une nécessité.**

La mise en place de Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires françaises remonte à 1981, avec, pour principal objectif, d'informer le grand public sur la sûreté nucléaire.

L'expérience des Commissions Locales d'Information, regroupées au sein de l'ANCCLI, leur fédération nationale, représente **un exemple unique en Europe** d'implication des acteurs locaux sur les questions nucléaires.

Dans le cadre de leurs missions, **l'ANCCLI et les CLI souhaitent contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens.** En effet, les CLI ont, à la fois, une mission d'information et une mission de suivi permanent de l'impact des installations nucléaires.

Ces instances locales d'expression pluraliste comprennent des pros-nucléaires, des anti-nucléaires, des gens sans partis pris, des gens comme vous et moi mais avec un objectif commun : comprendre et savoir ce qui se passe dans une installation nucléaire, être informés - notamment lors de dysfonctionnement-, participer à l'amélioration continue, participer au renforcement de la sûreté.

En somme, **apporter le point de vue du citoyen.** »

Jean-Claude DELALONDE
Président de l'ANCCLI

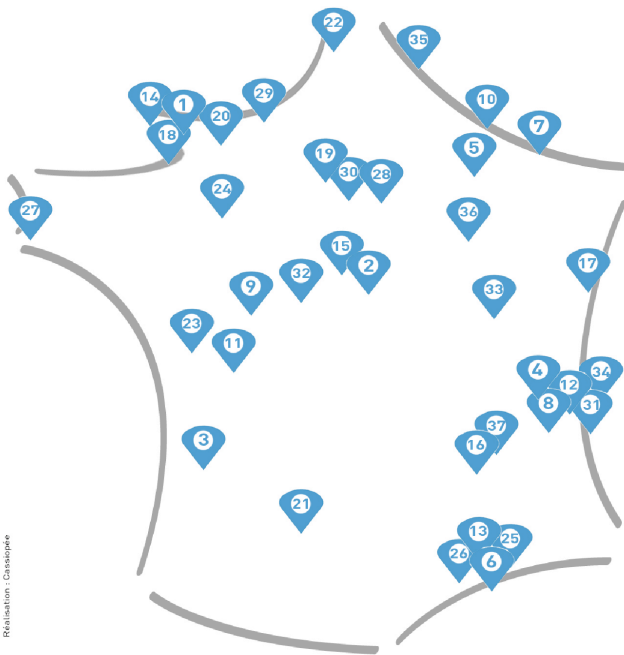
L'ANCCLI : une association nationale composée de 37 Commissions Locales d'Information (CLI)

La France est le seul pays, en Europe, à disposer d'un texte réglementaire (Loi TSN de 2006) légitimant l'existence des Commissions Locales d'Information. Il précise, entre autres, leur fonctionnement, leurs missions et leurs financements.

Aujourd'hui, en France, auprès de chaque installation nucléaire se trouve une **CLI (Commission Locale d'Information) a été mise en place.**

De ce fait, il existe 37 CLI, composées chacune de 4 collèges :

- les **élus** ;
- les représentants d'**associations** de protection de l'environnement ;
- les représentants des **syndicats** de salariés du nucléaire ;
- les **experts** : scientifiques, médecins, chefs d'entreprises, universitaires...



CLI	Président de la CLI	
1	CLI AREVA La Hague	Michel LAURENT
2	CLI de Belleville	Bernard BUFFET
3	CLIN du Blayais	Philippe MADRELLE
4	CLI du Bugey	André PHILIPPON
5	CLIS de Bure	Jean-Louis CANOVA
6	CLI de Cadarache	Roger PIZOT
7	CLI de Cattenom	Patrick WEITEN
8	CLI unique CEA/ILL	André COLOMB-BOUVARD
9	CLI de Chinon	Martine CHAIGNEAU
10	CLI de Chooz	Marc LAMENIE
11	CLI de Civaux	Claude BERTAUD
12	CLI de Creys-Malville	Serge REVEL
13	CLI de Cruas-Meysse	Pascal TERRASSE
14	CLI du CSM	Michel LAURENT
15	CLI de Dampierre	Claude de GANAY
16	CLI du FBFC de Romans	Gérard CHAUMONTET
17	CLIS de Fessenheim	Michel HABIG
18	CLI de Flamanville	Michel LAURENT
19	CLI du CEA-FAR	Stéphane JACQUOT
20	CLI du Ganiil	Claude LETEURTRE
21	CLI de Golfech	Alexis CALAFAT
22	CLI de Gravelines	Bertrand RINGOT
23	CLI Ionisos de Pouzauges	Jean-Pierre LEMAIRE
24	CLI Ionisos de Sablé*/Sarthe	Gérard VERON
25	CLI ITER	Roger PIZOT
26	CLI de Marcoule - Gard	Alexandre PISSAS
27	CLI des Monts d'Arrée	Pierre MAILLE
28	CLI de Nogent-sur-Seine	Philippe ADNOT
29	CLIn de Paluel et Penly	Serge BOULANGER
30	CLI du Plateau de Saclay	Jérôme GUEUDJ
31	CLI de Saint-Alban	Daniel RIGAUD
32	CLI de St Laurent des Eaux	Claude DENIS
33	SEIVA	Eric FINOT
34	CLI SICN de Veurey-Voroise	Yannick BELLE
35	CLI de Somanu	Philippe LETY
36	CLI de Soulaines	Philippe ADNOT
37	CLIGEET du Tricastin	Didier GUILLAUME

La CLI a une double mission : informer la population sur les activités nucléaires et assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires.

La Loi TSN de 2006 précise d'ailleurs dans son article 22.V : « ...Pour l'exercice de ses missions, la commission locale d'information peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site.

L'exploitant informe la commission de tout incident ou accident mentionné à l'article 54 de la présente loi dans les meilleurs délais... ».

La CLI est présidée par le Président du Conseil Général ou par un élu, membre de la CLI, qu'il désigne à cet effet.

Informer le grand public et développer l'expertise citoyenne sur les activités nucléaires

L'une des missions essentielles des CLI est de relayer l'information auprès du grand public et de **permettre ainsi, au citoyen, de se forger sa propre opinion sur le sujet du nucléaire.**

Les CLI questionnent l'exploitant (EDF, AREVA, CEA), l'ASN et l'IRSN, organisent des débats, effectuent des contre-analyses, surveillent l'environnement, engagent des expertises, participent à des inspections.

Les travaux des CLI sont largement diffusés auprès de la population et des partenaires institutionnels via des lettres d'information, des réunions publiques, des articles de presse et via leurs sites internet.

Créée le 5 septembre 2000, l'ANCCLI, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, fédère les expériences et les attentes des 37 CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

Les objectifs que vise l'Association sont les suivants :

- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en commun d'informations entre les CLI.
- Représenter l'ensemble des CLI, au niveau national et international, sur tous les sujets qui peuvent les concerner (loi sur la transparence, déchets, vieillissement des centrales, transport des matières radioactives, surveillance de l'environnement, démantèlement...).
- Offrir un soutien logistique aux CLI.
- Organiser différentes démarches pédagogiques à l'attention des CLI (visites, expositions..).
- Faire procéder à des études et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire.
- Assurer des relations avec les instances nationales - Ministères, Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCITSN), Autorité de Sûreté nucléaire (ASN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) - et les organismes internationaux (Commission Européenne ...).

L'ANCCLI s'appuie ainsi sur ses groupes permanents (Sûreté, Déchets, Post-Accident) pour stimuler l'intérêt et la réflexion des membres des CLI. Elle entend créer les conditions d'un débat démocratique en assurant un suivi de l'information. Elle est force de propositions et éclaire le débat sur les enjeux des activités nucléaires.

L'ANCCLI dispose également de l'appui d'un Comité Scientifique, composé d'éminents experts (hydrologue, cancérologue, épidémiologiste...), qui aident l'ANCCLI et les CLI dans leurs missions au quotidien.

L'ANCCLI favorise la mise en commun d'expériences et porte la voix des CLI sur le plan national et international.

Les CLI et l'ANCCLI en chiffres

Historique

1977 : Année de création de la première Commission Locale d'Information (CLI) à Fessenheim, appelée CLIs (Commission Locale d'Information et de Surveillance)

1981 : La « Circulaire Mauroy » ouvre la voie à la création de CLI auprès des installations nucléaires

2000 : Année de création de l'ANCLI

2006 : La loi TSN sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire conforte le fondement juridique des CLI et précise leurs missions, leurs rôles et leurs financements. La loi confirme l'existence d'une fédération nationale, l'ANCCLI.

L'ANCCLI en 2014

La France compte aujourd'hui 37 Commissions Locales d'Information ; toutes sont membres de l'ANCCLI. L'ANCCLI regroupe ainsi 3000 représentants de la société civile dont 1500 élus.

La subvention annuelle dédiée aux CLI et à l'ANCCLI, par l'Autorité de Sûreté Nucléaire est de **1 M €**

Les CLI sont financées par l'ASN et les Conseils Généraux ; elles peuvent percevoir des subsides des collectivités territoriales ou de leurs groupements (communauté urbaine, communauté de communes).

En 2014, 11 CLI ont un statut associatif

CLI Areva la Hague
CLI de Belleville
CLI de Cadarache
CLI de Golfech
CLI ITER
CLI Marcoule-Gard
CLI de Saint-Laurent-des-Eaux
SEIVA
CLI de Soulaines
CLI de Chooz
CLIS de Bure

12 CLI ont un site internet

CLI de Gravelines : www.cli-gravelines.fr
CLI de Golfech : www.cligolfech.org
CLI de Cadarache : www.cli-cadarache.fr
CLI ITER : www.cli-iter.fr
CLI de Flamanville : www.cli-flamanville.fr
CLI de Marcoule-Gard : www.cli-gard-marcoule.fr
CLI de Civaux : www.cli-civaux.fr
CLI AREVA la Hague : www.cli-areva.fr
CLI de Fontenay aux Roses : www.cli-far92.fr
CLI du CSM : www.cli-andra.fr
CLIS de Bure : www.clis-bure.fr
CLIn de Paluel Penly : www.clin76.fr

L'ANCCLI, c'est aussi : un site Internet (www.anccli.fr) et un compte Twitter @anccli

- **40** réunions des instances internes chaque année
- Une présence ou une représentation dans **100** manifestations extérieures (séminaires, rencontres, colloques, groupes de travail ...)
- **35000** connexions au site Internet
- La réalisation d'un clip de présentation des CLI et de l'ANCCLI à destination du grand public «les chroniques de Julie et Martin», mis en ligne sur le site de l'ANCCLI (www.anccli.fr) et sur Youtube
- La rédaction d'un livre Blanc intitulé : « Déchets radioactifs : éléments de débat sur le projet Cigéo »
- La diffusion de newsletters auprès de **1700** destinataires : membres des CLI, élus, partenaires de l'ANCCLI, ministères, instances européennes ...

L'ANCCLI a développé, au cours de ces dernières années, un **partenariat étroit avec la Commission Européenne** : elle est perçue comme un modèle unique démocratique de concertation et de transparence dans le champ des activités nucléaires. C'est la raison pour laquelle, l'ANCCLI est très régulièrement sollicitée pour apporter son point de vue lors de manifestations européennes.

Depuis 2008, l'ANCCLI et la Direction Générale de l'Energie de la Commission Européenne, sont à l'initiative d'un processus participatif : Aarhus Convention & Nuclear (ACN) dont l'objectif est d'établir un état des lieux de la mise en œuvre pratique de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire (accès à l'information et participation aux processus de décisions).

<http://www.anccli.fr/Europe-International/ACN-Convention-d-Aarhus-et-nucleaire-Aarhus-Convention-Nuclear>

La participation du public dans le suivi des activités nucléaires est aujourd'hui très inégale selon les pays.

ACN a démontré la nécessité d'une démarche de structuration de l'action de la société civile au plan national et européen permettant de créer l'association **Nuclear Transparency Watch (NTW) soutenue par des parlementaires européens**.

<http://www.nuclear-transparency-watch.eu/fr/>

La création du réseau européen NTW a pour objectif de structurer et de porter la voix de la société civile dans les processus locaux, nationaux et européens de décision qui encadrent les activités nucléaires tout au long de leur cycle de vie, dans les activités de gestion des déchets radioactifs et dans la gestion accidentelle et post-accidentelle des crises nucléaires.

Organigramme

L'ANCCLI est présidée par Jean-Claude Delalonde, membre du Bureau de la CLI de Gravelines (collège experts).

L'ANCCLI dispose d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration.

Le Bureau :

Le Président : Jean-Claude Delalonde, collège des experts, CLI de Gravelines

Les Vice-Présidents issus des 4 collèges :

Jean-Pierre Charre, collège des élus, CLI de Marcoule-Gard

Jean-Paul Lacote, collège des associations, CLIs de Fessenheim

Pierre Gaillard, collège des syndicats, CLI de Golfech

Monique Sené, collège des experts, CLIs de Fessenheim

Le Trésorier : Florion Guillaud, collège des experts, CLIn du Blayais

Le Trésorier-Adjoint : Michel Eimer, collège des experts, CLI de Saint-Laurent-des-Eaux

Le Secrétaire : Alexis Calafat, collège des élus, CLI de Golfech

La Secrétaire-Adjointe : Chantal Rigal, collège des experts, CLI de Saclay

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres désignés ou élus par leur CLI ; ils sont répartis en 4 collèges à parité égale.

L'ANCCLI dispose d'un Comité Scientifique, de 3 groupes permanents et d'un pôle administratif.

Le Comité Scientifique :

La Présidente : Suzanne Gazal, Vice-Présidente de la CLI de Golfech

La Vice-Présidente : Monique Sené, Vice-Présidente de l'ANCCLI, CLI de Saclay

Les Groupes Permanents :

Groupe Permanent « Matières et déchets radioactifs » - GPMDR

Pilote : Monique Sené, Vice-Présidente de l'ANCCLI, CLIs de Fessenheim

Co-Pilote : Chantal Rigal, membre du Bureau de l'ANCCLI, CLI de Saclay

Groupe Permanent « Post-Accident – territoires » - GPPA

Pilote : Jean-Pierre Charre, Vice-Président de l'ANCCLI, CLI de Marcoule-Gard

Co-pilote : Pierre Gaillard, Vice-Président de l'ANCCLI, CLI de Golfech

Groupe Permanent « Sûreté »

Pilote : Monique Sené - Vice-Présidente de l'ANCCLI, CLI de Saclay

Co-pilote : Jean-Paul Lacote, Vice-Président de l'ANCCLI, CLIs de Fessenheim

Le pôle administratif :

2 chargés de mission à temps complet : **Yves Lheureux** et **Valérie Demet**

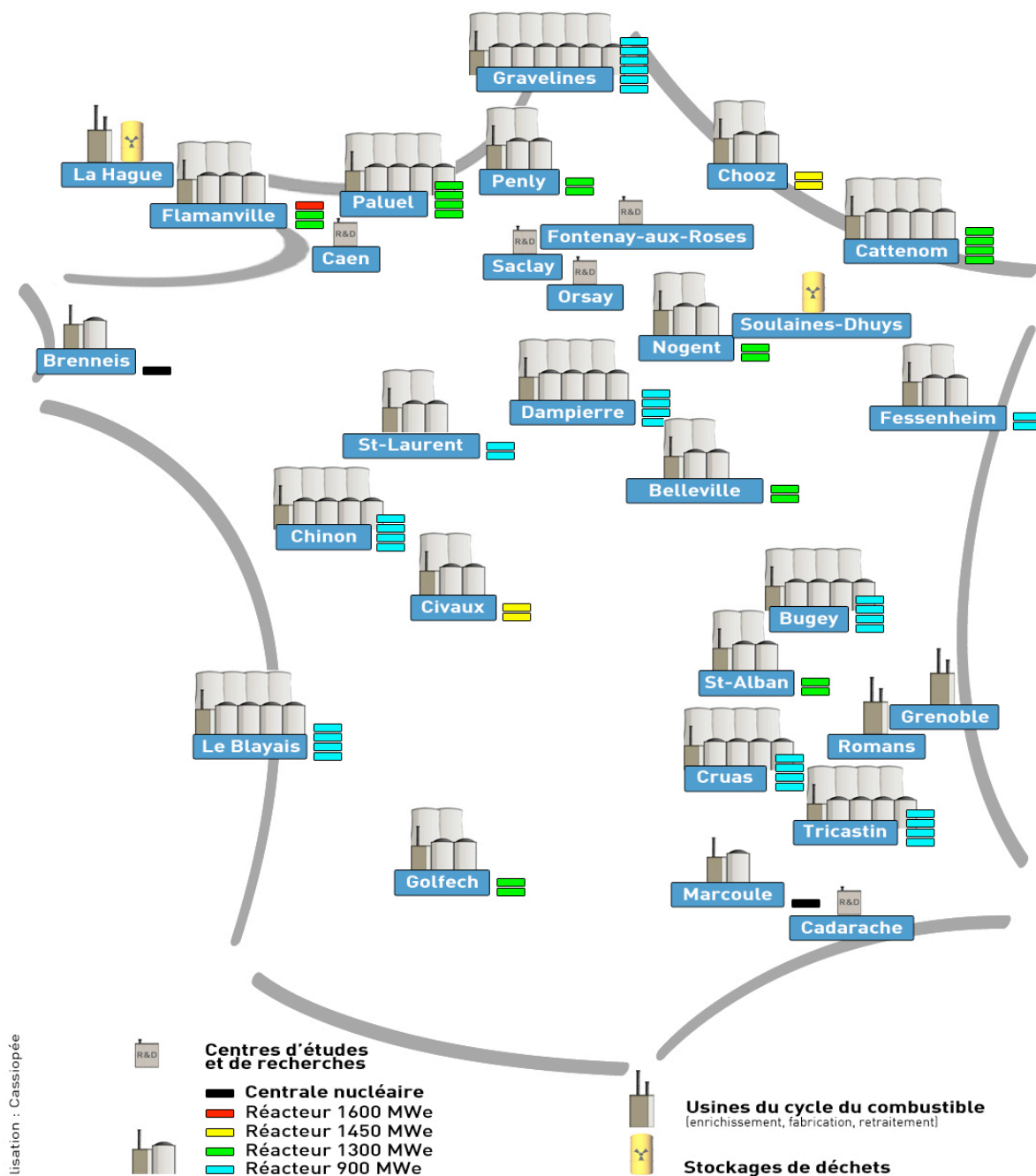
3 chargés de mission à temps partiel : **Michel Demet**, **Chantal Mouchet** et **Catherine Saut**

Le nucléaire en France

Production

En 2014, avec 74% d'électricité produite dans le pays par des centrales nucléaires, **la France est au 1^{er} rang mondial en pourcentage d'électricité d'origine nucléaire.**

L'industrie électro-nucléaire en France



Exploitation

La France compte **58 réacteurs nucléaires produisant de l'électricité dans 19 centrales nucléaires**. Il s'agit de réacteurs à eau pressurisée (REP).

6 centrales sont en cours de démantèlement (Chinon en Indre-et-Loire, Bugey dans l'Ain, Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir et Cher, Chooz A dans les Ardennes, Brennilis dans le Finistère, Creys-Mépieu - réacteur Superphénix - en Isère), 13 réacteurs électronucléaires sont définitivement arrêtés, et 1 nouveau réacteur à eau pressurisée de type EPR (European Pressurized water Reactor) est en construction à Flamanville dans la Manche.